

PAR COURRIEL

Le 24 août 2018

**Me Véronique Dubois**  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse  
800, Square-Victoria  
2<sup>ième</sup> étage  
Bureau 2.55  
MONTRÉAL (Québec) H4Z 1A2

**Objet :** Demande de traitement confidentiel de l'Annexe 1 de la réponse de l'APCHQ  
à la demande de renseignement no 1 de la Régie de l'énergie  
Dossier R-3964-2016 Phase 2  
N/d : 501-16001-11

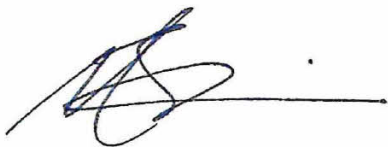
---

Chère collègue,

L'APCHQ demande le traitement confidentiel de l'Annexe 1 de la réponse de l'APCHQ et ce, pour les motifs exposés dans l'affirmation solennelle jointe aux présentes.

Nous espérons le tout conforme et nous vous prions d'agréer, chère collègue, nos salutations distinguées.

**THERRIEN COUTURE S.E.N.C.R.L.**



**Natacha Boivin**  
Avocate  
[natacha.boivin@therriencouture.com](mailto:natacha.boivin@therriencouture.com)

NB/sb  
p.j.  
c.c. M. Pierre Méthé

**Vos affaires. À cœur.**

Brossard  
Laval  
Montreal  
Saint-Hyacinthe  
Sherbrooke

5325, rue Jean-Talon Est, #256, Montréal (Québec) H1S 1L4  
t. 514 335.9595 - 855 633.6326 f. 514 335.9797

[therriencouture.com](http://therriencouture.com)

**No: R-3964-2016**  
**Phase 2**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

**HYDRO-QUÉBEC**

**DISTRIBUTEUR**

c.

**ASSOCIATION DES  
PROFESSIONNELS DE LA  
CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION  
DU QUÉBEC INC;**

APCHQ, intervenante

---

### **DÉCLARATION SOLENNELLE**

---

Je, soussignée, Natacha BOIVIN, avocate, exerçant ma profession au sein du cabinet, THERRIEN COUTURE, ayant une place d'affaires au 5325, rue Jean-Talon Est, bureau 256, en la ville de Montréal, province de Québec, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis l'avocate de l'APCHQ dans le présent dossier;
2. L'APCHQ a préparé une réponse à la demande de renseignements no 1 de la Régie de l'énergie une Annexe 1;
3. L'APCHQ demande le traitement confidentiel de l'Annexe 1 de la réponse de l'APCHQ et ce, pour les motifs exposés;
4. L'Annexe 1 constitue un tableau des coûts d'ouvrages civils pour différents projets;
5. Ce tableau comprend des renseignements sensibles fournis par des tiers (entrepreneurs membres de l'APCHQ) permettant d'identifier des projets, des entrepreneurs et fournit des coûts d'ouvrages civils. Les renseignements commerciaux qui figurent dans ce tableau doivent demeurer confidentiels à la demande des tiers qui les ont fournis et ce, pour éviter tout avantage concurrentiel injustifié;
6. La période pendant laquelle le traitement confidentiel est requis est indéfinie. Le document doit demeurer confidentiel en tout temps et ne peut être vu que par la Régie de l'énergie et les représentants du Distributeur traitant le présent dossier;

7. Tous les faits ci-dessus mentionnés sont vrais à ma connaissance personnelle.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ :



---

Natacha BOIVIN

AFFIRMÉ solennellement devant moi,  
À Montréal, le 24 août 2018



---

Sylvie BONIN # 123341  
Commissaire à l'assermentation  
pour le Québec